



**REPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE
VINEUIL-SAINT-FIRMIN**

1 rue de la Duchesse de Chartres 60500 VINEUIL-SAINT-FIRMIN tél 03.44.57.06.05
Département de l'Oise – Arrondissement et Canton de Senlis

Année 2025

Arrêté municipal n°050

CIRCULATION/RUES BARRÉES

MARCHÉ DE PAQUES DU 13 AVRIL 2025

Le Maire de la Commune de VINEUIL-SAINT-FIRMIN,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-24, L.2211-1 à L 2212-2 inclus L 2213-1 et L 2213-2,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Pénal,

Vu le marché de Pâques organisé par le Comité des Fêtes de Vineuil-Saint-Firmin le dimanche 13 avril 2025 sur la place d'Aumale,

Considérant que la présence de commerçants sur la place d'Aumale peut présenter un danger et nécessite de barrer les rues jouxtant la place d'Aumale ainsi que la rue adjacente pour assurer la sécurité des commerçants et des visiteurs,

ARRETE

Article 1 : Le dimanche 13 avril 2025 de 5h00 à 20h00 et selon le plan annexé au présent arrêté:

- la rue de la République sera barrée, de l'intersection avec l'avenue de Verdun jusqu'à l'intersection avec la rue du Théâtre.
- la rue du Théâtre sera barrée, de l'intersection avec la rue de la Carrière aux Daims jusqu'à l'intersection avec la rue de la République.
- la rue de la Carrière aux Daims sera barrée, de l'intersection avec l'avenue de Verdun jusqu'à l'intersection avec la rue du Théâtre,
- La rue Poissonnière sera barrée (sauf riverains), de l'intersection avec la rue la République jusqu'à l'intersection avec la rue de la Carrière aux Daims.

Article 2 : La commune de Vineuil-Saint-Firmin est chargée de mettre en place la signalisation routière et de prendre toutes les dispositions nécessaires à la sécurité des véhicules et des piétons.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté, qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires habituelles, seront constatées et poursuivies conformément à la loi.

Article 4 La Secrétaire de Mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de CHANTILLY,
- Monsieur le Chef de la Police Municipale,
- Centre de secours de Lamorlaye,
- Le service technique communal.

FAIT À VINEUIL-SAINT-FIRMIN, le 9 avril 2025.

Le Maire,

François LANCERAUX



MARCHÉ DE PAQUES

Annexe ARR N°2025-050

